L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 29 JUILLET 1875. 48me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 29 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 3 de la rue de Chartres—habillements, articles de toilette etc.

Le déplacement du frêt.

Au moment où la question de l'établissement sur la levée d'un chemin de fer spécial, pour le transport plus rapide et plus économique du frêt, est à l'étude, nous croyons utile de reproduire quelques extraits d'un article du *New-York Commercial* sur ce sujet. On verra quels avantages on peut tirer d'une idée progressive appliquée avec énergie et intelligence.

A Philadelphie aussi bien qu'à Baltimore, le frêt est déplacé à bon marché comparativement à New-York, par la raison que tous les grands magasins et entrepôts sont construits avec des voies ferrées entrant dans la batisse, alors que cela existe à la gare de frêt du chemin de fer de la rivière Hudson au parc St. John. Si un négociant commissionnaire de Philadelphie a, par exemple 500 barils de whiskey venant de Chicago, ils sont chargés sur un wagon à Chicago et délivrés dans son magasin même, d'où ils ne sortent que pour être vendus à la consommation ou exportés, ce qui fait qu'il n'y a qu'un seul maniement du frêt.

Les chemins de fer de Jersey City sont en train d'y introduire le même système qu'à Baltimore et à Philadelphie. Il y a eu plus de demandes pour les propriétés qui font face aux chemins de fer, à Jersey City, qu'on n'en a jamais vu avant et à des prix qui sont de 40 pour cent au dessus de ceux d'il y a un an.

Citons le cas de la manufacture de tabac des Lorillard, qui a acheté une propriété sur le Pennsylvania Central au prix de $275,000. Aujourd'hui leur tabac arrivant en feuilles du Sud, est charroyé à Brooklyn par deux ferries, transformé en tablettes et la moitié au moins est rechargroyée à Jersey City pour être expédiée au Sud ou à l'Ouest. Plus à mesure du temps les Lorillard auront leur nouvelle manufacture à Jersey City en opération : alors leur tabac leur sera livré dans leur entrepôt on leur manufacture directement, et la plus grande partie en sera réexpédiée directement, les wagons étant chargés dans leurs magasins.

L'économie que feront les Lorillards, par leur établissement à Jersey City, s'élèvera à $30,000 à $50,000 par an, sans parler de la plus grande facilité qui en résultera pour leurs affaires.

Il y a dans les villes que nous avons citées, des gens à l'esprit pratique prêts à tirer avantage sans délai d'une innovation. A la Nouvelle-Orléans, malheureusement, on tient aux vieilles habitudes. Dès qu'une chose nouvelle est proposée, elle soulève une clameur de haro. C'est à qui la condamnera, sans examen, sans réflexion. Les gens signent des pétitions comme des moutons parce que leurs voisins ont commencé à signer.

Il est temps que nous en finissions avec cette routine, dont les bonnes choses finissent par avoir raison, mais non sans qu'il y ait eu un temps précieux de perdu.

On ne peut nier que les frais de déplacement du frêt à l'arrivée et au départ de soient trop élevés à la Nouvelle-Orléans. Il faut avoir des moyens de les diminuer. Des chemins de fer urbains pour le frêt devraient évidemment rendre les transports plus économiques et plus faciles, comme cela a été le cas pour le transport des voyageurs.

Si le projet soumis au Conseil ne vaut rien, l'idée est bonne. Adhéo de rejeter et l'idée et le projet, faisons donc notre profit de l'idée et substituons au projet défectueux un plan mieux étudié, plus complet et qui nous donne les avantages qui nous font défaut. Que quelques hommes compétents se réunissent et, après avoir étudié la question à fond, présentent une combinaison équitable, dans laquelle seront clairement exposées les dépenses probables de l'entreprise et les recettes qu'elle pourra faire. Alors on verra clair et une décision pourra être prise en pleine connaissance de cause.

Nouvelles du Fleuve.

L'ingénieur en chef de l'Etat, le général Jeff. Thompson, rapporte les informations suivantes d'une tournée d'inspection qu'il vient de faire sur le fleuve.

L'eau coule par la crevasse Ashton sur la ligne de l'Arkansas ; il en est de même à la crevasse de la grande levée. A Providence l'eau est à trois pieds au-dessous de la marque des grandes eaux. A Raleigh, dans la paroisse Carroll et à Milliken's Bend, dans la paroisse Madison, il y a danger de crevasse. Les travaux à la levée de l'habitation Hard Times ont été complétés.

Les récoltes, rapporte le général, sont dans une condition magnifique. Il y a des averses journalières et on compte sur une abondante récolte.

NOUVELLES DU MISSISSIPPI.

Nous recevons la correspondance suivante :

Pike County, Miss., 20 juillet 1875.

MM. les Rédacteurs :

Un français nommé J. Cazeaux et natif de Toulouse, est décédé ici samedi dernier. Il était tailleur de son métier, agé à peu près cinquante ans ; c'était un homme honnête et paisible. Il n'était pas citoyen américain, quoiqu'il résidât en Amérique depuis plus de dix-huit ans. Il n'a pas laissé de famille.

Le trésorier de ce comté a été volé à Summit et il en résultera pour la population une perte de $3000.

Les pluies ont été abondantes, et toutes les récoltes sont bonnes. Le maïs est magnifique et le coton passablement bon. Pas de chenilles par ici. Le crédit est mort et le pays commence à se tenaire.

Il y a eu un grand pique-nique de noirs à Magnolia, jendi dernier. Plus de 2000 nègres y sont venus de Jackson et des villages sur le chemin de fer. On dit que ce n'était qu'une partie de plaisir, et sans aucun but politique. Il n'y a pas eu de trouble, pas d'émeute. Il n'y a pas de whiskey à Magnolia.

COLLÈGE DES JÉSUITES.—L'heure avancée à laquelle nous avons écrit, mardi soir, notre compte-rendu de la distribution des prix au collége des Jésuites, ne nous a pas permis de mentionner les noms de tous les élèves qui se sont fait remarquer à un titre quelconque. Ainsi, nous avons entendu avec infiniment de plaisir le jeune Ch. Plaisent, fils de M. J. Plaisent, qui a exécuté sur le piano avec un goût exquis une fantaisie sur les "Huguenots" par Thalberg. M. C. Plaisent est un élève de M. G. Collignon, un de nos plus éminents professeurs de musique. Elève et professeur ont droit à toutes nos félicitations.

REGATES.—On sait qu'il y a aujourd'hui sur le lac Pontchartrain, à 1 heure de l'après-midi, une grande régate d'yachts de la 3ème, 4ème et 5ème classe, à laquelle par conséquent tous les yachts de ces classes sont invités à participer. Il y aura nécessairement beaucoup de monde, car le spectacle sera fort curieux. Il effet, une flottille d'yachts à la voile n'est pas chose qu'on voit tous les jours. A cette occasion, et pour la commodité des curieux, la compagnie du chemin de fer de Pontchartrain annonce qu'elle fera partir des trains toutes les demi-heures depuis midi, aujourd'hui jeudi, 29 juillet. Voyez l'annonce.

BUREAU D'AGENCE.—Nous appelons l'attention des intéressés sur l'avis que publie aujourd'hui M. E. Daboval pour annoncer qu'il vient d'ouvrir, rue de la Douane, No 116, un bureau où il s'occupera de tout ce qui a rapport aux affaires d'assurance, du payement des taxes et de collections en général. M. Daboval a une expérience qui rendra son agence fort utile.

BEAUX ET BONS MEUBLES.—L'assortiment de meubles de M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, est un des plus complets que l'on puisse voir à la Nouvelle-Orléans. Les meubles non seulement sont fabriqués avec le plus grand soin mais se vendent à un rabais extraordinaire. Ceux qui ont besoin d'un lit, d'une armoire, d'un sofa ou de quelques chaises, feront bien de s'adresser à M. Hubbard.

NEW-ORLEANS MONTHLY REVIEW.—Nous avons reçu le numéro de juin de cette intéressante publication, dont l'éditeur est le professeur Daniel K. Whitaker. Ce numéro contient un choix varié d'articles politiques et littéraire. Nous signalons le premier article "The presidency a trust : not a plaything or perquisite" à l'attention de tous ceux qui se préoccupent de la grande question d'actualité.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie., a reçu les numéros du 10 juillet de l'*Illustration* et du *Monde Illustré*.

SOUSCRIPTION

Pour les inondés du Midi de la France.

Sommes encaissées par le trésorier

Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1875.

Liste No 77, M. F. Limet, président.

Septième versement :

Prosper Blanchet	$2 00
Liste de Ste-Marie, par S. Pécastet :	
P. Pécot	2 50
S. Pécastet	2 50
E. Meynard	2 00
E. Prévost	1 50
Pb. Patout	2 00
Pecot et Dosur	2 50
J. B. Lebas	1 00
James Taylor	1 00
H. Halbert	3 00
D. Goudchaux	1 00
J. S. Parkerson	1 00—$20 00
Un louisianais	5 00
Ses enfants	1 25
Total	$28 25

Liste No. 80—M. Jacques Alt.

Jean Pouech	25
Julien Mondon	25
Jean Bahette	25
Adolf Verger	25
Joseph Fougas	25
Jean Pierre Ricaut	25
Jean Verger	25
Jean Charles	25
Jean Larronde	$1 00
Chas Bardon	1 00
Bourden Jacques	1 00
Charles (nom illisible)	50
Jacques Alt	$5 00
Total	$10 50

Liste No. 40—M. J. Régnaisie.

Pierre Dumnu	1 00
R. L. Persévérance No. 4	$25 00
Total	$26 00

Liste No 15—M. J. B. Mendient.

Mlle Ernestine	$ 5 00
Cash	5 00
Jules Jardinier	2 00
David Volkar	50
Baumgarden & Langles	20 00
E. Fonblanche	2 00
Mme Renaud-Lepetit	1 00
A. Jung	1 00
Un marchand dans la gêne	5 00
Un ancien élève de l'école polytechnique	1 00
Total	$ 42 50

Récapitulation

Liste No 77 (7e versement	$ 28 25
60	10 50
40 (2e versement	26 00
15	42 50
Total	$ 107 25
Total des listes précédentes	4,391 25
Total à ce jour	$ 4,498 50

LES SECOURS AUX VICTIMES DE LA GUERRE EN FRANCE.—Le *Journal officiel* publie le rapport approuvé adressé au président de la République par le ministre de la guerre, sur l'ensemble des opérations du comité supérieur de la Caisse des offrandes nationales en faveur des victimes de terre et de mer pendant l'année 1874.

Le rapport établit que l'excédant des recettes sur les dépenses est de 1,056,370 fr. 35 c. Les ressources annuelles sont de 2,087,231 fr., les charges annuelles de 1,948,666 fr. 50. Ainsi l'excédant de revenu est de 138,135 fr. 50, qu'il faut ajouter au solde restant en caisse énoncé plus haut, soit 1,056,370 fr. 25 c.

Sur cette somme le comité supérieur a décidé de prélever 184,000 fr. pour faire face aux rappels de pensions et au payement de nouvelles pensions ; plus 119,000 fr. pour augmentations de pensions. En sus, le rapport constate, en terminant, que 16,076 militaires, marins, familles de militaires ou de marins reçoivent une allocation dont la moyenne est, pour les conditionnels de pensions de 163 fr. 60, pour les rentes viagères, de 41 fr. 10, et pour les secours permanents de 122 fr.

ATTAQUE CONTRE LES DROITS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.—Le journal la *Corse*, à propos de l'élection de M. Cazaux dans les Hautes-Pyrénées, avait publié un article qui parut attentatoire aux droits et à l'autorité de l'Assemblée. Voici l'un des passages incriminés :

"Malgré la pression du préfet hostile, "malgré l'intimidation et la menace, maintes fois renouvelées à pleine mains "par les blancs et les rouges sur le champion de l'Appel au peuple, et sur la noble "cause qu'il représentait, trente mille "Français ont protesté par leurs suffrages "contre les calomnies dont le gouverne- "ment impérial est quotidiennement l'ob- "jet et contre ce vote révolutionnaire de "défiance qu'une assemblée sans man- "date a émis dans un jour de haineuse fureur."

Sur la proposition de M. le procureur général de la Corse, la connaissance de cette affaire avait été déférée par la cour de cassation à la cour d'assises des Bouches-du-Rhône pour cause de suspicion légitime.

Le jury, sur la plaidoirie de Me Jolibois, a rapporté un verdict de non culpabilité.

EXCÉDANT DE REVENUS EN FRANCE.—On lit dans le *Moniteur universel* :

La plus-value sur les impôts indirects qui s'était produite pendant les premiers mois de l'année 1875 s'est continuée pendant tout le semestre. Il résulte d'un relevé fait au ministère des finances, et qui va jusqu'au 31 juillet courant, que le semestre écoulé de l'année donnera, sur les évaluations de la loi de finances, un excédant de 45 millions.

—Le *Morning-Post* publie la dépêche suivante :

Berlin, 9 juillet.

Le sultan se propose d'envoyer une ambassade spéciale à Pékin, dans la vue de développer les intérêts des sujets de l'empereur du Céleste-Empire appartenant au culte mahométan.

Selon les nouvelles reçues de Saint-Pétersbourg, la recrudescence d'activité de la part de la Porte pour stimuler les sentiments religieux et de confraternité parmi les nations mahométanes a attiré l'attention du gouvernement russe, qui en éprouve un grand déplaisir. On craint fort que la marche adoptée par le gouvernement turc ne conduise à des complications parmi les mahométans de l'Asie centrale.

—On vient d'établir à Londres, près de la station de Charing-Cross, le premier bain de natation sur la Tamise. Il doit y en avoir plusieurs du même genre sur divers points du fleuve. Il a 135 pieds de long sur 25 de large. L'intérieur est décoré avec élégance. La profondeur de l'eau varie de 5 pieds à 7 pieds. Le bain est alimenté constamment par de l'eau filtrée chaque jour. Il a 500 gallons par minute. L'eau de la Tamise entre d'abord dans un vaste réservoir en fer et de là traverse un grand nombre de fortes toiles qui servent de filtre. L'eau en sort parfaitement claire et est dirigée vers le bain par une machine à vapeur. Des deux côtés il existe des cabinets, et à chaque extrémité des salons de repos.

Pourquoi ne ferions-nous pas de même pour le Mississippi ?

—On annonce que le sultan de Zanzibar, qui avait renoncé à son voyage de Paris, a changé brusquement de résolution. Il arrivera ici le 15 et ne s'arrêtera que quelques jours dans notre capitale. Il occupera à l'Hôtel du Louvre, les appartements qui, l'année dernière, avaient été réservés aux ambassadeurs siamois.

—Des dépêches de Suisse annoncent que Gavard, l'ex-colonel des *Lascars de la Commune*, qui fut condamné à la peine de mort par contumace, le 24 juillet 1872, vient de mourir à Genève.

—En Allemagne une société vient de se former dont les membres excluent toute viande de leur nourriture.

Les adeptes ne mangent que des végétaux.

M. de Tillancourt disait hier à ce sujet : "La famine peut venir ; pour ces gens-là, la nourriture ne sera jamais *chair*."

—Un clerc de notaire courtisait depuis plusieurs mois la femme de son patron. Celle-ci, qui était coquette et qui possédait un cœur assez tendre, finit par couronner la flamme de son adorateur.

Un jour, le tabellion, en ses soupçons avaient été éveillés, et qui ne guettait que le moment *flagrantis delicti*, surprit sa moitié en conversation tout à fait criminelle.

—Mierez-vous le fait, monsieur ? cria-t-il, furibond, à son clerc, qui tâchait de s'excuser.

—Non, certes, répondit le plus heureux des trois.... On ne peut nier un fait passé devant notaire.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

M. DESLONDES VEUT FAIRE DES RÉVÉLATIONS ET M. KELLOGG LUI COUPE LA PAROLE.

Une scène excitante pendant la séance du Bureau de Conversion.

Il n'y avait hier à la séance du Bureau de Conversion que les cinq membres radicaux : gouverneur, lieutenant-gouverneur, auditeur, trésorier et secrétaire d'Etat.

C'était ce que l'on peut appeler un véritable conseil de famille. On pouvait sans se gêner mettre les coudes sur la table et prendre ses aises. Il n'y avait pas de membres démocrates pour s'opposer à quoi que ce soit, et tout devait aller comme sur des roulettes.

Eh bien, la séance a tourné à l'orage, parce que M. Deslondes, le secrétaire d'Etat, s'est fâché tout rouge de ce qu'on ait osé le confondre avec messieurs Clinton, Dubuclet et autres dans un acte d'accusation porté contre l'ancien Bureau de Liquidation.

La scène a été si curieuse que nous allons nous efforcer de l'esquisser en donnant à nos lecteurs quelques bribes du dialogue animé qui a eu lieu entre M. Kellogg, président du Bureau, et M. Deslondes, membre récalcitrant, après les débats sur les questions de routine ordinaire.

M. DESLONDES.—(très excité.) — Messieurs, — accusé d'être un criminel, je dois dire publiquement que je suis un honnête homme, et j'ai l'intention de le prouver. Jusqu'au jour où mon innocence sera démontrée, je dois me considérer comme n'étant plus membre de ce Bureau, puisque je suis sous le coup d'une accusation criminelle.

M. Deslondes prends son chapeau et se dispose à sortir.

M. KELLOGG.—(d'une voix douceureuse.—L'honorable membre n'a pas compris la situation. Il s'exagère aussi l'importance de l'acte d'accusation qui a été porté, non contre lui seul, mais contre tous les membres de l'ancien bureau de Liquidation qui assistaient à une certaine séance. La loi ne spécifie pas d'ailleurs que les membres du Bureau de conversion doivent cesser d'exercer leurs fonctions du moment qu'ils sont mis en accusation.

(Avec des larmes d'attendrissement dans la voix).—Que l'honorable secrétaire d'Etat reprenne donc son siège.—A Dieu ne plaise que personne ici doute de son honnêteté !

M. DESLONDES (toujours excité) — Je crois bien que vous ne doutez pas de mon honnêteté ! Puisque vous désirez que je reste jusqu'à la fin de la séance, j'y consens, mais comme je ne veux pas que le public s'imagine que j'ai joué le rôle de complice dans quelque turpitude, je demande à lire le document que je tiens à la main.

M. Deslonde exhibe un énorme rouleau de feuilles de papier.

M. KELLOGG, (avec une petite nuance d'impatience).—Quel est ce document ?

M. DESLONDES, (agitant le rouleau au dessus de sa tête).—C'est l'exposé exact de tout ce qui a été fait en bien et en mal dans l'ancien Bureau de Liquidation.

M. KELLOGG, (avec précipitation) — L'honorable membre a exprimé des doutes, il y a un instant, sur le droit qu'il avait d'assister à la présente séance comme membre. Pour qu'on puisse prendre ses doutes en considération, je demande que le Bureau de conversion entre en séance exécutive.

MM. Dubuclet, Clinton et Antoine, se levant comme mus par un ressort :—Nous secondons la motion !!!

Le Bureau de conversion entre en séance exécutive.

Il est bien regrettable que messieurs Estilette, Phelps et Baldwin se soient absentés tous les trois en même temps, car ils auraient pu profiter du moment de fougue de M. Deslondes et entendre de curieuses révélations.

Il est douteux qu'une aussi belle occasion se présente de nouveau, car dans la séance exécutive les quatre gros bonnets du parti radical ont dû montrer plus d'importance le humilient Deslondes et lui reprocher son intempérance de langue.

Il est probable aussi qu'ils auront réussi à ramener la brebis égarée au bercail.

Accusation contre le surintendant de police.

Nous avons complimenté le nouveau surintendant de police, sur le zèle qu'il a déployé depuis son entrée en fonctions. A-t-il quelquefois poussé le zèle jusqu'à l'arbitraire, c'est ce qui semble résulter d'un affidavit que vient de faire coucher lui devant le juge municipal Long, du troisième district, un jeune homme nommé John A. Burke.

M. Burke, qui appartient à une famille honorable de notre ville, se plaint d'avoir été arrêté le 19 juillet, jour des régates, à Milneburg, amené en ville par le train de dix heures du soir et gardé la nuit à la geôle du 5e précinct, puis transféré le lendemain matin à la station de ce précinct, d'où il n'a été relâché qu'entre onze heures et midi. Aucune accusation n'a été portée contre lui par le policeman Yaeger qui l'a arrêté, a-t-il dit, en vertu d'un ordre spécial du surintendant. M. Burke n'a pas été interrogé et n'a comparu devant aucun juge.

Permission a été refusée à la mère de M. Burke de le voir et le surintendant a refusé de donner aucune explication sur les motifs de cette arrestation.

Telle est du moins la version que nous donne M. Burke qui se propose de poursuivre cette affaire par la voie criminelle et la voie civile.

Nous attendrons la réponse que fera M. Loan à l'affidavit fait contre lui, car l'affaire nous paraît jusqu'à présent incompréhensible. S'il y avait un flagrant délit, une méprise, il nous semble que le chef de la police aurait dû faire tout son possible pour la réparer. Il y a là un intérêt très grave, car il s'agit de la liberté individuelle des citoyens et des éclaircissements sont nécessaires.

Le "Vieux Romain" en colère pour de bon.

L'avocat-général Fiel da été chatouillé désagréablement par le trait que lui a lancé l'auteur pour l'auditeur Clinton. N'est été l'épaisseur de l'épiderme le "Vieux Romain" eut été mortellement atteint, mais il fant plus d'une flèche pour traverser la peau d'un rhinocéros.

Il y a quelques années, quand M. Field était l'avocat de Bertin, le voleur et de son associé, il était en cet de l'innocent qui lui avait reproché de manquer de délicatesse.

Aujourd'hui les hommes l'ont grisé et il se formalise pour un rien.

On dit qu'il ne se possède pas de colère depuis la petite méchanceté de M. Clinton et qu'il a juré de se venger.

Il commence par M. Kellogg, qu'il accuse d'être son complice à lui, M. Field, puisque le gouverneur radical emploie, à un salaire de $150 par mois pour faire sa correspondance, Mlle E. C. Clark, femme de son secrétaire particulier.

Il a demandé à l'auditeur comme preuves à l'appui les comptes certifiés faits à l'ordre de Mde. Clark, et celui-ci les lui a remis.

M. Field se propose également de poser dans quelques jours plusieurs questions à messieurs Kellogg et Clinton relativement aux collecteurs de taxes des paroisses, qui n'ont pas encore présenté leurs comptes.

Bravo pour "Ole Field" !

S'il ressemble moralement au rhinocéros, peut-être qu'il peut comme lui donner un coup de boutoir à ceux qui l'agacent.

Cette querelle de petits potentats radicaux ne peut que profiter au bon peuple de cet Etat.

A fin renard bon limier.

Un personnage assez connu du nom de V. Coiron, a été arrêté par l'agent Pearson de service de sureté, accusé d'avoir volé trois boîtes de cigares à Messieurs Hernsheim frères, vendeurs de tabac en gros.

Il qui arrêtait Coiron, qui a l'esprit inventif quand il s'a le vide dans ses poches, s'était présenté au magasin de messieurs Hernsheim en se faisant passer pour un M. Richardson, courtier en tabacs, et avait demandé qu'on lui laissât emporter quatre boîtes de cigares comme échantillon, qu'il rapporterait aussitôt qu'il aurait fait voir la marchandise à quelques débitants de tabac.

Coiron ne payait pas de mine, selon une expression un peu vulgaire, mais comme il proposait de se faire escorter par un jeune garçon employé dans le magasin, on a fini par consentir à lui laisser prendre quatre boîtes. Mons Coiron s'est éloigné d'un bon pas, suivi de l'enfant, mais arrivé à l'encoignure Carondelet et Gravier, il s'est arrêté, et donnant une des boîtes de cigares à son jeune compagnon, il lui a dit qu'il allait entrer à la Bourse au Coton. qu'il n'y resterait que peu de temps et qu'il fallait l'attendre.

Il va sans dire que le prétendu courtier en tabacs s'est bien gardé de revenir et qu'il a laissé sa dupe se morfondre au soleil, pendant qu'il filait d'un autre côté avec les trois boîtes de cigares qui lui restaient.

Messeurs Hernsheim en apprenant qu'ils avaient été volés ont porté plainte à la police et l'agent Pearson a été lancé sur les traces du filou.

Il n'a pas tardé à arrêter le faux Richardson, qui avait vendu les cigares, si habilement escamotés, pour douze piastres, et qui se promettait de recommencer bientôt le métier de courtier en tabacs sur une plus grande échelle.

Le pauvre Coiron apprendra à ses dépens que le métier de voleur n'est pas aussi facile qu'il l'avait cru, et qu'il faut avoir du génie pour l'exercer avec impunité, à moins d'avoir beaucoup d'argent, à défaut de génie, comme certains fonctionnaires radicaux.

Second envol de riz pourcus.

Le steamer "Henry Tête" est arrivé hier après midi dans le port avec huit sacs de nouveau riz en paille venant de l'habitation Laubert, à Belle Pointe, paroisse St. Jean Baptiste et consignés à C. Jaubert & Cie de cette ville.

Comité exécutif de l'Union des Propriétaires fonciers.

La réunion hebdomadaire du comité exécutif central de l'Union des propriétaires fonciers a eu lieu, avant-hier soir, au Mechanics Institute, sous la présidence de M. Archibald Mitchell.

M. Fellows, président d'un comité sur la constitution de l'Etat, a déclaré que son rapport n'était pas encore terminé et qu'il était occupé à préparer un projet de loi sur le revenu qui pourrait épargner $400,000 par an à l'Etat.

M. Higby, président du comité sur les statistiques, a demandé à corriger une erreur commise dans son premier rapport. La dette de l'Etat, a-t-il dit, n'est pas de 25 millions mais de $23,296,305.

Les membres de la députation anglaise étant présentés alors, on a été reçu par le docteur Tebault, et le docteur Worrall a été autorisé, sur motion, à faire un discours pour expliquer à l'assemblée le but que se propose la compagnie de la Vallée du Mississippi.

Messieurs Rutherford, Vaustatt, Neale et Thomas, de la députation anglaise ont aussi exposé leurs opinions et ont été accueillis par des bons pour déclarer que sous le rapport sanitaire la Nouvelle-Orléans était indignement calomniée à l'étranger.

LA MANIE DU SUICIDE.

Une jeune fille de dix-sept ans veut absolument mourir.

Hier matin, Lizzie Klapper, jeune fille agée de dix-sept ans, a été arrêtée et mise sous les verrous à la station de police centrale, accusée de *"tentative de suicide."*

Lizzie Klapper est la fille d'une blanchisseuse demeurant rue des Remparts près Gravier.

Il paraît qu'hier matin un M. Watson, une pratique de Mme Klapper, a accusé la jeune Lizzie de lui avoir détourné une de ses chemises.

Elle en a été si affectée qu'elle a voulu aller se jeter au fleuve, mais pensant qu'il y aurait trop de monde sur le quai où elle voulait se noyer en plein jour, elle a rebroussé chemin pour aller se précipiter dans le Vieux Bassin ; mais un agent de police avait deviné son intention et l'a interpelée et a conduit Mlle Lizzie à la *calabosse*.

Après l'avoir gardée pendant deux heures dans une cellule où il faisait très chaud, on a pensé qu'elle serait plus calme, et on lui a proposé de la mettre en liberté si elle promettait de ne plus songer aux noyades, mais la jeune fille refusa positivement de prometre quoique ce soit et a déclaré au contraire qu'au petit tonneau qu'elle se tuerait en sortant de prison. On la garde donc enfermée jusqu'à plus ample ordre.

Mme Klapper a été prévenue de la fugue de sa fille et elle est venue la voir.

Il paraît que la brave dame craignait que sa fille ait découvert en réalité la chemise de M. Watson et qu'elle lui avait administré une correction trop énergique. C'est ce qui a mortifié surtout la belle éplorée, car Mlle Lizzie est une fort jolie fille avec des yeux bleus et blonde comme les blés.

Il faut espérer que l'ennui de coucher dans un cachot sur un lit pas trop dur et une nourriture grossière lui inspire des rats auront raison de son exaltation.

On lui rendra sa liberté dès qu'elle n'aura plus ses vapeurs.

Une autre disparition.

Un français du nom de Michel Flagel qui demeurait dans une maison située de la rue Ursulines, a disparu depuis vendredi matin et n'a pas donné signe d'existence.

Il devait partir dimanche, par le steamer "State of Alabama," si nous ne nous trompons, pour retourner en France par la voie anglaise.

On ne croit pas qu'il ait quitté la Nouvelle-Orléans, cependant, car ses effets sont restés dans la maison garnie qu'il habitait et personne ne l'a vu à bord du steamer au moment du départ.

Quand Michel Flagel est sorti, vendredi dernier, il avait sur lui une certaine somme d'argent, ce qui fait craindre qu'il ne lui soit arrivé malheur.

Ses amis sont très anxieux de savoir ce qu'il est devenu et nous prions quiconque aurait des renseignements à donner à son sujet de vouloir bien passer au bureau de l'*Abeille* pour nous les communiquer.

Arrestation d'une recéleuse.

Il y a quelques jours, on a volé à M. J. L. Bercier un plateau en argent auquel il tenait non seulement pour sa valeur intrinsèque mais comme un souvenir de famille.

Il s'est adressé à la police dans l'espoir qu'on découvrirait le voleur.

Hier après-midi les agents Stralberger et Boucherau, du service de sûreté, ont arrêté une femme du nombre de Mme Diggins demeurant rue Vieille-Levée, entre St. Pierre et Jefferson, l'accusant d'après des informations reçues, de recéler un objet volé.

Le plateau a été trouvé en effet dans la maison et rendu à son propriétaire légitime.

La ferme des marchés Dryades.

Les offres suivantes ont été faites au conseil pour la ferme du marché Dryades, du 1er août au 31 décembre :

Thomas Pickles	$2355
D. Marklann	2175
G. C. Alexis	1525
A. Soulé	1900

Elles ont toutes été rejetées et les administrateurs continueront à faire collecter les revenus de ce marché.

FUNDING BOARD.

Séance de Mercredi, 28 juillet.

Le Bureau de Conversion entre en séance à midi. Présent : MM. Kellogg, Antoine, Clinton, Dubuclet et Dedondes.

Absents : MM. Estilette, Phelps et Baldwin.

Les bons dont la liste suit ont été convertis en bons de la nouvelle émission :

A. LURIA.

8 Bons du chemin de fer Baton-Rouge et Grosse Tête	$9142,64

E. J. KORSTALL & FILS

40 Coupons avec intérêt dû à partir de 1873	$1200

J. GARR.

50 bons du fonds de secours du Tréso-rier	$25,000
50 coupons dûs le 1er janvier 1874	750
2 bons du chemin de fer N. O. J. & G. W.	2,000
3 bons du chemin de fer Vicksburg & G.	3,000
Total	$30,750

JAS. CHALARON, Caissier.

20 bons du fonds de secours du Tréso-rier	$10,000
Avec 10 coupons	300
Total	$10,300

D. L. KERNION.

15 bons du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Nashville	$15,000

J. B. DEVEREAUX, Caissier.

20 bons pour remboursement à l'acte législative adopté le 15 février 1866	10,000

TOWNSEND & LYMAN.

2 bons, acte du 15 février 1866	200
2 certificats portant intérêt	80
Total	$280

T. H. HUNT.

62 coupons avec intérêt	$2,400 00

L. HAMP.

1 bon du chemin de fer N. O. et Opel., avec coupons portant intérêt	$1,015 00
3 bons, fonds de secours du trésorier	15 15
Total	$1,030 15

Le Bureau de Conversion ajourne à mardi prochain.

TEMPERATURE.—28 juillet 1875.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	89	28
12 M.	90	32
3 P. M.	93	34
6 P. M.	88	31

—On lit dans la *Liberté* :

M. Raspail père est sorti de prison. La santé du patriarche de la démocratie, vulgarisateur de la médecine camphrée, ne paraît pas ébranlée.

Malgré ses quatre-vingts ans il marche droit comme un I. Nous l'avons vu hier parcourant son parc d'Arcueil-Cachan, un sécateur à la main, cisaillant des roses.

M. Raspail nous remet en mémoire un vieux mot de 1848. "Raspail est pris. Camphrez-vous!"

—39—

Ne faites pas la guerre à l'estomac.—Si vous êtes affecté de la bile, de la constipation, ne faites pas la guerre à votre estomac et avaient successivement des pilules de forte purgeatif et de puissants astringents. Une telle manière de se traiter trouble la digestion et affaiblit les boyaux, et laisse l'estomac, le foie et les intestins dans un état de désordre plus grand qu'auparavant. Mais ce que n'ont pu faire toutes les drogues dont nous parlons, est obtenu par l'usage des "Hostetter's Stomach Bitters" et par la mélleure des raisons. Le désordre bilieux est le résultat de l'inactivité du foie, la dyspepsie le résultat de la faiblesse des organes digestifs, et la constipation est produite par les causes ci-dessus opérant ensemble. Les Bitters, étant énergiquement stomachiques, combattant l'indigestion en stimulant la secrétion du jus gastrique, la bile en déterminant une plus grande activité du foie, et montant ainsi les moyens à même d'agir avec une régularité nouvelle.

Marié, le 27 du courant à l'église "Sainte Marie" par le Très Révérend Père Raymond, V. G. M FRANK ALLEMAN de cette ville, à Mademoiselle LOUISE JEANNE BRUGÈRE, de Bordeaux.

Les journaux de Bordeaux sont priés de reproduire.

Décédée, à Ocean Springs, Mississippi, dame CAROLINE REEH, âgée de cinquante-trois ans, native d'Allemagne. Les parents et connaissances des familles Reeh et Klar sont priés d'assister au convoi qui aura lieu aujourd'hui, à cinq heures de l'après-midi. Le corps est exposé à sa dernière demeure, rue Johnson No 249 entre Hôpital et Quartier.

Décédée, hier, à trois heures P. M., MARIE LOUISE VEQUE. L'enterrement sans lettre de faire part aura lieu aujourd'hui, à cinq heures de l'après-midi. Le corps est exposé à sa dernière demeure, coin Union et Grands-Hommes.

De la part de sa famille.

Décédée, à la Mobile, hier à 1 heure P. M. Mme M. P. BOULET, à l'âge de trente-six ans, native de la Nouvelle-Orléans. Le corps arrivera ce matin, et sera exposé chez sa belle-mère, Mme Tuyès-Boulet, rue des Enfants, No 83, entre Mandeville et Espagne. Ses amis et connaissances et ceux de la famille sont respectueusement priés d'assister aux funérailles. Le convoi funèbre partira aujourd'hui jeudi, à cinq heures et demie précises.

Décédée hier matin à 2 1/2 heures, à l'âge de vingt-neuf ans, dame MARIE MÉLICERTE VINOT, née Dupré. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son époux F. B. Vinot Jr., et des familles Eugène Dupré, Witz, F. B. Vinot Sr., et de ses beaux-frères Philip Power Jr, John Chevillon, C. S. Raymond et Alonzo Folse sont respectueusement priés, sans autre invitation, de assister aux funérailles qui auront lieu ce matin à 10 heures précises.

Le convoi partira de la maison mortuaire, encoignure des rues Claiborne et Columbus.

Au Public.

Les propriétaires des marchés privés de cette ville, après avoir lutté, pendant près de deux ans, contre des oppressions et des outrages de tous genres, afin de faire leur commerce et nourrir leurs familles, sont nous dition, sur le point d'être arrêtés et jetés en prison, à moins qu'ils ne consentent à fermer leurs établissements et laissent mourrir de faim leurs femmes et leurs enfants. La personne à la demande de laquelle cette attente est portée à nos droits est M. Jean Bertin, qui se proclame président de la Société des Bouchers et qui est décidé à mettre de l'argent dans ses poches en obligeant les citoyens de la Nouvelle-Orléans à payer exorbitant aux marchés publics, qu'ils le veuillent ou non.

Le peuple se soumettra-t-il à cet homme, l'instrument d'individus que la honte empêche d'agir aux mêmes ?

Nous nous refusons à croire que le surintendant Loan, qui a noblement résisté jusqu'à présent, permettra que ses policemen servent à écraser ainsi des citoyens industrieux et paisibles.

J. MACHADO,
JOHN SCHMIDT,
P. BARTHE.

A la profession médicale.—Important. Tous les praticiens réguliers sont instamment priés de s'assembler à sept heures et demie du soir, aujourd'hui JEUDI 29 du courant, au salon de Hawkins, rue delle Commune, entre Carondelet et Baronne, pour recevoir et prendre en considération le rapport du Comité Général nommé à l'assemblée du 24 de ce mois, afin de fournir des données sur les traitements au Comté Anglais qui ont r